

Une des principales fonctions de la Direction des forêts est l'établissement de techniques de prévention, de repérage et d'extinction des incendies de forêt. Il existe un réseau de 85 tours d'observation munies de la radio. Durant les périodes de grand danger, six avions survolent les régions boisées. En 1959, un hélicoptère a servi pour la première fois au repérage et à l'extinction. Un groupe de parachutistes, organisé en 1947, s'occupe de combattre les incendies éloignés. Le groupe se tient constamment en alerte au cours de la saison des incendies et est dépêché en attendant l'arrivée des équipes terrestres.

Le système de communications du nord de la Saskatchewan, qui compte 800 postes de radio établis dans des tours, des véhicules, des avions et des camps de forêt, joue un rôle vital dans la détection et la suppression des incendies. Ces dernières années, la lutte a été aidée par la construction de 2,000 milles de route d'accès en forêt.

Alberta.—Les forêts provinciales (158,529 milles carrés) sont administrées par le Service des forêts, ministère des Terres et Forêts, Edmonton. Le Service est composé de cinq sections forestières dirigées par un régisseur des forêts: Administration, Protection des forêts, Aménagement, Relevés forestiers et Radio.

La Section de l'administration dirige toutes les autres, exerce un contrôle sur les recettes et les dépenses, et s'occupe du personnel. Elle dirige une école d'apprentissage forestier qui forme dans ses cadres des forestiers et divers employés.

La Section de la protection des forêts est secondée par tout le personnel régional. Pour faciliter l'administration, les forêts sont réparties en sept divisions. Ces divisions se subdivisent en districts de gardes-feu dont toute l'activité est dirigée par le forestier de district, qui relève à son tour d'un surintendant divisionnaire. Le personnel d'une division comprend un surintendant forestier et son adjoint, un forestier régional, un garde-feu en chef, un contre-maître mécanicien, un mesureur de bois en chef, et son adjoint, un commis, un commis adjoint, un technicien de la radio, un sténographe et des aides saisonniers (équipes de lutte, observateurs, manœuvres et équipes de construction). Ces employés sont chargés de prévenir, de repérer et d'éteindre les incendies ainsi que de surveiller les entreprises d'abattage et de sciage, de faire la reconnaissance des bois exploitables et d'assurer la construction et l'entretien des installations forestières.

Les fonctions de la Section de l'aménagement sont les suivantes: approuver et recevoir les plans d'aménagement et d'exploitation annuels des autres terres de la Couronne, assurer le bon usage des terres, la bonne vente du bois d'œuvre de la Couronne et la direction des agents locaux dans l'administration de tous les contrats qui s'y rapportent. L'action de la section s'étend à tous les aspects de l'exploitation forestière: acceptation des demandes, reconnaissance des bois exploitables, rédaction des contrats, inspections périodiques des régions pour assurer la pratique de bonnes méthodes d'abattage et d'utilisation, mesurage des produits coupés, perception des droits et reboisement des régions dénudées par la coupe et l'incendie, etc.

La Section des relevés forestiers fait l'inventaire des forêts provinciales et dresse des inventaires détaillés pour les unités d'aménagement, établit des plans d'aménagement et de protection à court et à long terme, fournit des cartes forestières pour la vente du bois, effectue d'autres travaux concernant la photogrammétrie et la cartographie forestières et assure des services techniques de dessin et de cartographie à d'autres sections du Service des forêts de l'Alberta et au public.

L'établissement et l'entretien des moyens de communication relèvent de la Section de la radio. Des stations centrales fonctionnent à Edmonton et à Calgary; d'autres stations de moindre importance sont situées aux bureaux divisionnaires, aux tours d'observation et dans les districts de forestiers. Des postes portatifs, mobiles et aéroportés, s'unissent aux stations fixes pour former un réseau flexible et complet de communications qui concourt au repérage et à la suppression des incendies.

La protection de 9,000 milles carrés de forêts, y compris la réserve forestière des montagnes Rocheuses, est régie par un organisme fédéral-provincial, la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales dont les bureaux sont situés à Calgary. Cette étendue comprend trois "forêts" subdivisées en districts de forestiers. Le surintendant chargé de chacune des forêts relève du fonctionnaire administratif en poste à Calgary; ses décisions sont fondées sur les programmes formulés par la Commission com-